

RCS : SENS

Code greffe : 8903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1955 B 00010

Numéro SIREN : 705 580 108

Nom ou dénomination : EURIAL ULTRA FRAIS

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2021 sous le numéro de dépôt 1336

EURIAL ULTRA FRAIS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'Associé unique
EURIAL ULTRA FRAIS
30 Rue des Jacquins
89150 JOUY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EURIAL ULTRA FRAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 34, place Viarme, CS 90928 44009 Nantes Cedex 1
Téléphone: +33 (0)2 51 84 36 36, Fax: +33 (0)2 51 84 06 22, www.pwc.fr

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 29 avril 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Olivier Destruel

		Au 31/12/2020			Au 31/12/2019
		Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
♦ CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ					
ACTIF IMMOBILISE	♦ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 497 807	16 431 944	65 863	106 664
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Concessions et brevets	2 013 757	1 965 394	48 363	89 164
	Fonds commercial	14 390 326	14 390 326	(0)	(0)
	Autres immobilisations incorporelles	93 725	76 225	17 500	17 500
	Avances et acomptes				
	♦ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	326 565 397	259 580 339	66 985 059	68 413 620
	Terrains	580 914	42 341	538 574	546 539
	Constructions	63 138 697	50 757 450	12 381 247	13 105 484
	Installations techniques	253 961 481	204 441 734	49 519 747	49 274 268
	Autres immobilisations corporelles	4 554 745	4 338 815	215 930	307 896
	Immobilisations en cours	3 798 581		3 798 581	4 465 048
	Avances et acomptes	530 979		530 979	714 385
	♦ IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 861 669	2 782 675	78 994	102 784
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations	2 823 091	2 782 675	40 416	61 606
Créances rattachées à des participations	6 722		6 722	6 722	
Autres titres immobilisés	5 275		5 275	5 275	
Prêts	3 050		3 050	3 050	
Autres immobilisations financières	23 531		23 531	26 131	
	TOTAL I	345 924 874	278 794 958	67 129 916	68 623 068
ACTIF CIRCULANT	♦ STOCKS ET EN-COURS	29 893 535	988 154	28 905 381	28 952 753
	Matières premières et autres approvisionnements	21 564 511	988 154	20 576 357	20 326 957
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	8 139 043		8 139 043	8 504 015
	Marchandises	189 981		189 981	121 781
	♦ AVANCES ET ACOMPTES	274 741		274 741	205 171
	♦ CRÉANCES	86 423 724	15 862	86 407 862	87 424 322
	Clients et comptes rattachés	46 253 715	15 862	46 237 853	52 474 886
	Autres créances	40 170 009		40 170 009	34 949 436
Capital souscrit appelé non versé					
♦ DIVERS	10 879		10 879	405 438	
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	10 879		10 879	405 438	
♦ CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	689 423		689 423	873 225	
	TOTAL II	117 292 302	1 004 016	116 288 286	117 860 910
♦ CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES					
♦ PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS					
♦ ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF					
	TOTAL GÉNÉRAL	463 217 176	279 798 974	183 418 202	186 483 978

		Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
CAPITAUX PROPRES	♦ CAPITAL, dont capital versé :	30 055 075	30 055 075
	♦ PRIMES D'ÉMISSION, DE FUSION, D'APPORT	632	632
	♦ ÉCARTS DE RÉÉVALUATION, dt d'équivalence :		
	♦ RÉSERVES	3 328 533	53 297 770
	Réserve légale	3 005 508	3 005 508
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	323 024	50 292 262
	♦ REPORT A NOUVEAU	1 367 895	(49 969 237)
	♦ RÉSULTAT DE L'EXERCICE	15 820 775	10 985 519
♦ SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 542 718	1 708 226	
♦ PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	321 212		
	TOTAL I	52 436 841	46 077 986
AUTRES FONDS PROPRES	♦ PRODUIT DES ÉMISSIONS DE TITRES PARTICIPATIFS		
	♦ AVANCES CONDITIONNÉES		
	TOTAL II		
PROV. RISQUES CHARGES	♦ PROVISIONS POUR RISQUES	240 000	125 800
	♦ PROVISIONS POUR CHARGES	9 346 282	8 344 857
	TOTAL III	9 586 282	8 470 657
DETTES	♦ EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
	♦ AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	5 062 176	6 626 210
	♦ EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	6 189	189
	♦ EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	8 006 222	12 009 333
	♦ AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN-COURS		
	♦ DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	81 621 714	89 027 785
	♦ DETTES FISCALES ET SOCIALES	21 853 865	20 352 507
	♦ DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	845 307	818 083
♦ AUTRES DETTES	3 999 606	3 101 228	
RÉGUL	♦ PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
	TOTAL IV	121 395 080	131 935 335
	♦ ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF		
	TOTAL GÉNÉRAL	183 418 202	186 483 978

COMPTE DE RESULTAT

EURIAL ULTRA FRAIS SAS

		Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION	♦ VENTES DE MARCHANDISES	9 929 540	9 309 435
	♦ PRODUCTION VENDUE DE BIENS	633 961 037	646 233 719
	♦ PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	5 527 156	6 421 733
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET	649 417 733	661 964 887
	♦ PRODUCTION STOCKÉE	(364 972)	(833 305)
	♦ PRODUCTION IMMOBILISÉE	20 397	103 705
CHARGES D'EXPLOITATION	♦ SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	6 050	47 492
	♦ REP. SUR AMORT. ET PROV., TRANSFERTS DE CHARGES	1 803 818	1 732 772
	♦ AUTRES PRODUITS	58 854	437 120
	TOTAL I	650 941 881	663 452 671
	♦ ACHATS DE MARCHANDISES	8 930 466	9 257 936
	♦ VARIATION DE STOCK	(68 200)	253 376
	♦ ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPRO.	450 562 322	463 552 218
	♦ VARIATION DE STOCK	(322 096)	104 241
	♦ AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	102 202 201	106 565 818
	♦ IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	6 158 568	5 808 742
CHARGES D'EXPLOITATION	♦ SALAIRES ET TRAITEMENTS	36 625 184	36 100 620
	♦ CHARGES SOCIALES	14 457 966	14 438 787
	♦ DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	10 545 188	11 482 599
	Sur immobilisations	9 460 867	9 933 541
	Sur actif circulant :	72 696	96 328
	Pour risques et charges :	1 011 625	1 452 730
	♦ AUTRES CHARGES	2 191 060	1 201 279
	TOTAL II	631 282 659	648 765 617
	1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	19 659 222	14 687 054
	♦ BÉNÉFICE ATTRIBUE OU PERTE TRANSFÉRÉE (III)		
♦ PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ (IV)			
PRODUITS FINANCIERS	♦ PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	708 958	10 186
	♦ PROD. AUTRES VAL. MOBILIERES ET CREANCES DE L'A.I.		
	♦ AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS		
	♦ REP. SUR PROVISIONS. ET TRANSFERTS DE CHARGES	49 541	73 568
	♦ DIFFÉRENCES POSITIVES DE CHANGE	850	126
	♦ PRODUITS NETS SUR CESSIONS DES V.M.P.		
TOTAL V	759 350	83 880	
CHARGES FINANCIÈRES	♦ DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
	♦ INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	696 902	842 288
	♦ DIFFÉRENCES NÉGATIVES DE CHANGE	131	134
	♦ CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE V.M.P.		
TOTAL VI	697 033	842 422	
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	62 317	(758 542)	
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (1 + 2 + III - IV)	19 721 539	13 928 512	
PRODUITS EXCEPT.	♦ SUR OPÉRATIONS DE GESTION	19	411
	♦ SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	934 335	577 307
	♦ REP. SUR PROVISIONS. ET TRANSFERTS DE CHARGES	20 000	1 226 150
	TOTAL VII	954 354	1 803 868
CHARGES EXCEPT.	♦ SUR OPÉRATIONS DE GESTION	5 449	5 566
	♦ SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	1 252 813	2 394 110
	♦ DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	445 212	45 000
TOTAL VIII	1 703 475	2 444 677	
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(749 120)	(640 808)	
♦ PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (IX)	623 400	372 343	
♦ IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)	2 528 244	1 929 841	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	652 655 585	665 340 419	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	636 834 810	654 354 900	
5. RÉSULTAT (bénéfice ou perte)	15 820 775	10 985 519	

EURIAL ULTRA FRAIS

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Montants en K€

20/04/21

EURIAL ULTRA FRAIS SAS
30, rue des Jacquins 89150 JOUY
Ce rapport contient 1818 pages

Sommaire

1	Faits marquants de l'exercice	3
2	Principes, règles et méthodes comptables	3
2.1	Immobilisations incorporelles	3
2.2	Immobilisations corporelles	5
2.3	Immobilisations financières	5
2.4	Stocks et en-cours	5
2.5	Créances et dettes	6
2.6	Charges constatées d'avance	6
2.7	Subventions d'investissement	6
2.8	Engagements en matière de retraite et assimilés	6
2.9	Valorisation des disponibilités	7
3	Informations relatives au bilan	7
3.1	Bilan actif	7
3.1.1	Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux	7
3.1.2	Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation	8
3.1.3	Immobilisations corporelles - Mouvements principaux	8
3.1.4	Immobilisations corporelles - Amortissements et Provisions	9
3.1.5	Immobilisations en crédit-bail	9
3.1.6	Immobilisations financières	9
3.1.7	Tableau des filiales et participations	10
3.1.8	Etat des échéances des créances	10
3.1.9	Disponibilités et crédits à court terme	11
3.2	Bilan passif	11
3.2.1	Capital	11
3.2.2	Variation des capitaux propres	11
3.2.3	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société	12
3.2.4	Provisions pour risques et charges	12
3.2.5	Détail des charges à payer	13
3.2.6	Etat des échéances des dettes	13
4	Informations relatives au compte de résultat	15
4.1	Chiffre d'affaires	15
4.2	Effectifs	16
4.3	Crédit d'impôt compétitivité emploi	16
4.4	Eléments exceptionnels	16
4.5	Impôt sur les bénéfices	17
4.5.1	Intégration fiscale	17
4.5.2	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	17
4.5.3	Situation fiscale latente	18
5	Engagements	18
5.1	Crédits-bails	18
5.2	Autres engagements donnés	18
5.3	Engagements reçus	18
6	Evènements post-clôture	18

1 Faits marquants de l'exercice

Nous vous informons que l'épidémie de Covid-19 qui s'étend dans le monde depuis janvier 2020, a eu un impact sur la performance économique et financière de la Société qui est reflété dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La société a mis en place les moyens nécessaires pour préserver la santé de ses salariés et la société a eu recours aux aides gouvernementales principalement celles liées au chômage partiel.

Dans le respect des textes comptables et des recommandations de l'ANC publiées dans ce contexte précis du COVID 19, EURIAL ULTRA FRAIS a comptabilisé certains de ces impacts en résultat exceptionnel pour un montant total de 830 314 €, dont :

- Les achats imposés par la mise en place des gestes barrières (équipements de protection individuelles, gels hydroalcooliques, ...) pour un montant de 119 401 €
- Les destructions de stocks et les dons directement liées à l'arrêt de marchés, les pertes liées à du dégagement de produits (au-delà des pratiques habituelles), alternative à de la destruction pour un montant de 710 913 €.

Le 4 décembre 2020, la société a cédé la totalité des titres de la société SNE à Eurial Holding

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux d'Eurial Ultra Frais sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC no 2016-07 relatif au PCG). Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.1 Immobilisations incorporelles

Les logiciels font l'objet d'un amortissement sur trois ans ou cinq ans.

Les fonds de commerce correspondent aux zones de collecte achetées ou valorisées lors d'un apport par fusion absorption de filiales, ainsi qu'aux marques de la société Lorrinoble fusionnée en 1988.

Les zones de collecte ne sont pas amorties mais font l'objet de tests de dépréciation. Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur actuelle.

La valeur actuelle retenue est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Les frais d'acquisition des immobilisations incorporelles sont comptabilisés en charges.

Application des règles sur les actifs incorporels (règlement ANC 2015-06)

1- Fonds commercial

Une analyse a été menée pour déterminer la durée d'utilisation des fonds commerciaux :

- Si la durée de vie est limitée dans le temps, l'actif est alors amorti sur la durée de vie résiduelle à compter du 1er janvier 2016 ;
- Dans le cas contraire, les fonds commerciaux ne font l'objet d'aucun amortissement, mais subissent des tests de valeur annuels (Cf. point 3)

2- Mali techniques

a- Affectation et comptabilisation

A partir du 1er janvier 2016, et conformément au règlement ANC n°2015-06 (art.9), les mali de fusions sont reclassés comptablement, dans les catégories d'actifs auxquels ils sont affectés.

Absence de Mali technique chez Eurial Ultra Frais.

b- Amortissement

- Si l'actif sous-jacent est amortissable : amortissement du mali sur la durée résiduelle de l'actif auquel il est rattaché
- Pour les mali affectés au fonds commercial : cf analyse développée au point 1

3- Analyse de valeur annuelle

Des tests de dépréciation sont réalisés tous les ans sur les fonds commerciaux non amortis (y compris en l'absence d'indice de perte de valeur).

Ce test est réalisé au niveau de l'actif ou du groupe d'actifs en fonction du mode de gestion et de suivi des activités par l'entité.

Les valeurs actuelles correspondent aux valeurs d'utilité calculées sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs issus des business plans à 3 ans établis par la direction (avec détail des hypothèses: taux d'actualisation, taux de croissance long terme)

Les dépréciations constatées ne peuvent faire l'objet de reprises ultérieures.

2.2 Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au coût de revient d'origine pour la partie ayant été acquise et à la valeur nette comptable pour la partie ayant été apportée par voie de fusion absorption.

Les intérêts des emprunts ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction des durées de vie estimées des biens :

- | | |
|-------------------------------------|-------------|
| • Constructions | 20 à 30 ans |
| • Agencements et aménagements | 12 à 15 ans |
| • Matériel et outillage industriels | 5 à 20 ans |
| • Matériel de transport | 3 à 12 ans |
| • Matériel de bureau | 3 à 5 ans |
| • Mobilier | 15 ans |

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur d'un actif, un test de dépréciation, à savoir la comparaison entre sa valeur actuelle et sa valeur nette comptable, est réalisé.

Si la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable, il est constaté dans les comptes :

- une provision pour dépréciation si l'actif continue à être utilisé,
- un amortissement exceptionnel si l'actif cesse d'être utilisé.

2.3 Immobilisations financières

Le poste « Titres de participation » correspond au coût d'acquisition des sociétés filiales, sous déduction d'éventuelles provisions pour dépréciation. L'évaluation des immobilisations financières se fait à la valeur d'utilité.

Les créances rattachées à des participations reprennent les avances financières consenties par Eurial Ultra Frais à ses filiales.

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition et font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation, en fonction de leur juste valeur à la clôture de l'exercice. Cette valeur est déterminée selon les flux futurs de trésorerie actualisés (DCF).

2.4 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition incluant les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée selon la méthode FIFO, ou au coût moyen pondéré pour le lait et les pièces de maintenance.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production déterminé par l'addition :

- du coût d'acquisition des matières consommées pour leur production,
- des charges directes de production évaluées à partir des standards de la comptabilité analytique,
- des charges indirectes de production (charges fixes usines), charges réelles fournies par la comptabilité analytique et déterminées au kilo de produit fabriqué.

Lorsque la valeur actuelle à la clôture (valeur vénale pour les produits finis et marchandises) est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence. L'évaluation des stocks à la clôture tient compte des prix et des perspectives de vente.

2.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont présentées à leur valeur nominale après prise en compte, le cas échéant, des écarts de conversion pour ajuster les soldes en devises étrangères sur les cours de clôture.

Les créances douteuses sont provisionnées à 100% de leur montant.

2.6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent exclusivement à des frais généraux d'exploitation payés d'avance et concernant l'exercice suivant.

2.7 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement figurant au bilan sont transférées au compte de résultat dans le poste « Eléments exceptionnels », au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles ont permis d'acquérir.

2.8 Engagements en matière de retraite et assimilés

La société applique la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 du CNC. A ce titre, la provision constituée est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées, avec salaire de fin de carrière, appliquée à l'ensemble de la population, en fonction :

- d'une probabilité démographique (mortalité, turn-over) : Table INSEE : (tableau 68 : données définitives mortalité générale années 2009-2011) et Une table de rotation sur la base des données propres à la société.
- d'un calcul d'une quotité de droits à la clôture de l'exercice, sur la base des conditions prévues au titre de la convention collective applicable : Industrie du Lait
- d'un coefficient de revalorisation des salaires : 1,7%
- d'une actualisation sur la base du taux de 0.71% au 31/12/2020 contre 0.96% au 31/12/2019

Par ailleurs, en application du règlement CRC 00-06 sur les passifs (art. 212-1), les médailles du travail font l'objet d'une provision. Les engagements couverts par cette provision sont calculés :

- au fur et à mesure du temps de présence des salariés, en fonction de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille,
- en prenant en compte les gratifications qui risquent d'être versées pour l'ensemble des médailles du travail, c'est-à-dire celles correspondant aux quatre échelons,
- d'une actualisation sur la base du taux de 0.71% au 31/12/2020.

2.9 Valorisation des disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

3 Informations relatives au bilan

3.1 Bilan actif

3.1.1 Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31/12/2020
Marques	0				0
Logiciels	2 013	1			2 014
Fonds commercial	14 390				14 390
Autres incorporels	94				94
Immob. en cours	0				0
Total	16 497	1	0	0	16 498

3.1.2 Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation

	31/12/2019	Dotations	Cessions	Autres mouvements	31/12/2020
Marques					
Logiciels	1 924	41			1 965
Fonds commercial	14 390				14 390
Autres incorporels	76				76
Total	16 390	41			16 432

3.1.3 Immobilisations corporelles - Mouvements principaux

	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31/12/2020
Terrains	581				581
Constructions	62 452	633		54	63 139
Inst. techniques	246 169	5 841	-361	2 312	253 961
Autres corporels	4 718	2	-165		4 555
Immob. en cours	4 465	1 699		-2 366	3 799
Avances et acomptes	714	455	-639		531
Total	319 099	8 631	-1 164	0	326 565

Les cessions sont des mises au rebut pour 85K€. Les autres mouvements sont relatifs à des virements de poste à poste pour 2365K€ (transfert du compte d'immobilisations en cours).

3.1.4 Immobilisations corporelles - Amortissements et Provisions pour dépréciation

	31/12/2019	Dotations	Cessions	Autres mouvements	31/12/2020
Terrains	34	8			42
Constructions	49 346	1 411			50 757
Inst. techniques	196 895	7 906	-359		204 442
Autres corporels	4 410	94	-165		4 339
Immob. En cours					
Total	250 685	9 419	-524		259 580

3.1.5 Immobilisations en crédit-bail

Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Installations techniques	2 567		2 567	0
Autres corporels	511		511	
Totaux	3 078		3 078	0

3.1.6 Immobilisations financières

	31/12/2019	Augm.	Diminutions	Provisions		31/12/2020
				Dotations	Reprises	
Titres de participation	2 815	4	-25			2 794
Créances rattachées	7					7
Autres titres immobilisés	5					5
Prêts	3					3
Autres immob. financières	55		-3			52
Immob. financières brutes	2 885	4	-28			2 862
Provisions pour dépréciation	2 783					2 783
Immob. financières nettes	103	4	-28			79

3.1.7 Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capitaux propres au 31/12/2020	Pourcentage de détention	Valeur comptable nette	Prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires 2020	Résultat après impôt 2020
SILAV Rue Anne de Bretagne 22150 PLOUGENAST	-36	50%		-	39 520	56

3.1.8 Etat des échéances des créances

Postes de l'actif	Montant brut	Échéance	
		à 1 an au plus	à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	33		33
<i>Créances rattachées à des participations</i>	7		7
<i>Prêts</i>	3		3
<i>Autres</i>	24		24
Créances de l'actif circulant	87 113	87 113	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	46 254	46 254	
<i>Autres</i>	40 170	40 170	
<i>Charges constatées d'avance</i>	689	689	

3.1.9 Disponibilités et crédits à court terme

La variation de la trésorerie nette se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Disponibilités	11	405	-395
Crédits à court terme			
Trésorerie nette	11	405	-395

A compter du 1^{er} mai 2015, la centralisation de trésorerie prévoit un palier au niveau de Senagral Holding avant de centraliser l'ensemble de la trésorerie du pôle Senagral à Agrial Finances. A partir du 1^{er} mars 2017, l'ensemble de la trésorerie se centralise au niveau d'Eurial Holding directement, le palier Senagral Holding disparaît.

3.2 Bilan passif

3.2.1 Capital

Le capital social est divisé en 1.202.203 actions de 25 euros, pour une valeur de 30.055.075 euros.

Aucune opération modifiant le capital social n'est intervenue au cours de l'exercice.

3.2.2 Variation des capitaux propres

	Capital social	Primes, réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement	Provisions réglementées	Total
Situation au 31 décembre 2019	30 055	3 329	10 986	1 708	0	46 078
Affectation du résultat 2019		10 986	-10 986			
Dividendes versés		-9 618				-9 618
Résultat de l'exercice			15 821			15 821
Autres				-166	321	156
Situation au 31 décembre 2020	30 055	4 697	15 821	1 543	321	52 437

3.2.3 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société

AGRIAL SCA (Intégration globale)

4 rue des Roquemonts

14000 Caen

Les comptes consolidés établis par la société Agrial sont déposés au Greffe du tribunal de commerce de Caen.

La société Eurial Ultra Frais étant intégrée dans les comptes d'Agrial, elle est exemptée d'établir elle-même des comptes consolidés.

3.2.4 Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	31/12/2019	Dotations	Reprises		31/12/2020
			Utilisées	Non utilisées	
Risques et charges	126	134	-20		240
Autres provisions pour charges	0				0
Engagements retraite	7 402	764			8 166
Médailles du travail	942	238			1 180
Total	8 471	1 136	-20	0	9 586

Les dotations aux provisions pour risques et charges sont constituées de risques prud'homaux 124k€ et d'une provision pour risque liée au contrôle fiscal en cours sur la CVAE pour 10k€.

3.2.5 Détail des charges à payer

Comptes	Libellés	Solde (€)
178800	Intérêts courus/dette	6 222
408100	Frs FNP Matières-emballages	1 202 297
408110	Frs FNP non intégré	10 577 595
408120	Frs FNP Maintenance Château	1 002 869
408130	Frs FNP Autres achats Chateau	143 757
408400	Frs FNP immobilisations	567 865
419800	Clts dom. Av. à établir	854 014
419820	Clts étr. Av. à établir	172 381
419850	Clts gpe Av. à établir	
428200	Prov. congés payés	3 743 298
428400	Participation salariés	1 237 400
428600	Prov. Prime annuelle	260 775
428602	Prov. Prime précarité	21 031
428604	Prov. Repos compensat.	2 146 038
428605	Prov. R.T.T.	410 357
428606	Prov. C.E.T.	1 613 928
428620	Prov. Prime habillage	68 658
438200	Prov.CS congés payés	1 564 524
438600	Prov.CS PFA et autres	364 240
438602	Prov.CS Prime hab.&préca	37 110
438604	Prov.CS Repos compensa.	868 702
438605	Prov.CS R.T.T.	175 320
438606	Prov.CS C.E.T.	678 855
438610	Organic à payer	1 007 666
438620	Effort construction	157 895
438630	Taxe apprentissage	115 368
438640	Formation continue	104 305
438650	Agefiph	77 000
448600	Etat charges à payer	332 473
518100	Int.courus à payer	132
	TOTAL	29 512 075

3.2.6 Etat des échéances des dettes

Postes du passif	Montant brut	Échéance		
		à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires	5 062	218	4 844	
Emprunts auprès des établissements de crédit				
- à un an maximum à l'origine	6	6		
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	8 006	4 006	4 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 622	81 622		
Dettes fiscales et sociales	21 854	21 854		
Dettes sur immobilisations	845	845		
Autres dettes	4 000	4 000		

L'emprunt obligataire correspond à la participation des salariés versée sur un fonds commun de placement auprès de BNP Gestion.

Les emprunts et dettes financières divers comprennent :

- un prêt moyen terme de 20 000K€ octroyé le 15/06/2017 par Agrial Finances à Eurial Ultra Frais pour une durée de 5 ans.

Les variations des dettes financières pour 2020 s'expliquent comme suit :

• Souscription de nouveaux emprunts	
• Variation du compte courant de centralisation	
• Remboursements d'emprunts	-4 000
• Participation des salariés et intérêts courus	-1 567
• Variation des concours bancaires	6
Soit une variation nette des dettes financières	-5 561

4 Informations relatives au compte de résultat

4.1 Chiffre d'affaires

	31/12/2020		31/12/2019	
	France	Export	France	Export
Ventes de marchandises	9 879	51	9 267	52
- <i>Négoce</i>	9 879	51	9 062	52
- <i>Commerce de gros</i>			205	
Production vendue	501 515	132 446	508 894	137 329
- <i>Fabrication de produits laitiers frais</i>	334 717	132 443	339 270	137 189
- <i>Autres productions</i>	166 798	3	169 624	140
Prestations de services et autres activités	5 473	54	6 041	381
Total	516 867	132 551	524 202	137 762

Les « autres productions vendues » correspondent aux différentes matières premières revendues dans le cadre des échanges (lait, poudre de lait, sérum, déchets), l'ensemble de la collecte a été rétrocédé à Eurial Lait sur l'exercice.

L'activité de commerce de gros reprend les ventes d'aliments de bétail et de produits d'entretien réalisées auprès des producteurs ; Cette activité a été reprise par Districo au 1^{er} Janvier 2019.

Les transferts de charges d'exploitation en 2020 d'un montant global de 1 802K€, qui ne sont pas compris dans le chiffre d'affaires ci-dessus énuméré, sont constitués principalement de :

- la refacturation de frais de formation professionnelle continue pour 321K€,
- la refacturation de frais liés à des contrats de qualification et de professionnalisation pour 25K€,
- d'indemnités reçues des assurances suite à des sinistres pour 450K.
- transferts de charges divers pour 1005K€ comprenant principalement les dégagements de produits liés à la période COVID pour les reclasser en résultat exceptionnel ainsi que des remboursements provenant de l'ISICA (prévoyance), AG2R et des remboursements de CSG/CRDS sur les indemnités journalières de Sécurité Sociale et des transferts de charge d'exploitation.

4.2 Effectifs

	Effectif moyen		Répartition (%)	
	2020	2019	2020	2019
Cadres	156	148	16%	15%
Agents de maîtrise	323	323	32%	32%
Ouvriers et employés	515	540	52%	53%
<i>dont apprentis</i>	10	11		
Total	994	1 010	100%	100%

4.3 Crédit d'impôt compétitivité emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi a été transformé au cours de l'année 2019 en baisse de taux de charges sur les salaires.

4.4 Eléments exceptionnels

	31/12/2020	31/12/2019
Cessions et mises au rebut des immobilisations	163	-382
Provisions pour risques et charges	-104	394
Quote-parts de subventions virées au résultat	745	498
Amortissements dérogatoires	-321	
Autres éléments inhabituels	-1 232	-1 150
Résultat exceptionnel avant impôt	-749	-641

4.5 Impôt sur les bénéfices

4.5.1 Intégration fiscale

La société Eurial Holding est société tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale, selon l'option déposée auprès de l'administration fiscale en avril 2015, à effet du 1^{er} Janvier 2015.

La convention signée entre les sociétés qui constituent le périmètre d'intégration fiscale prévoit :

- que chaque filiale constate sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément
- que la société mère comptabilise la dette d'impôt globale.

4.5.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La part de résultat au taux de 28% est de 500 000€.

	31/12/2020				
	Résultat avant impôt	Corrections fiscales	Résultat fiscal	Impôt dû	Résultat après impôt
Résultat courant	19 722	223	19 944	-2 980	16 742
Résultat exceptionnel	-749		-749	112	-637
Participation et interressement	-623	251	-372	56	-568
Crédit d'impôts				285	
Total	18 349	474	18 823	-2 528	15 821

L'imputation des déficits antérieurs de 9 911K€ permet d'atteindre un résultat fiscal de 8 911K€ l'exercice 2020.

4.5.3 Situation fiscale latente

	31/12/2020	31/12/2019
Charges non déductibles temporairement	9 799	8 804
- Contribution sociale de solidarité	1 009	1 029
- Participation des salariés	623	372
- Provisions pour retraite	8 166	7 402
-Autres		
Subventions d'investissement	1 894	658
Provisions réglementées		
Produits non taxables temporairement		
- Plus-values de fusion		
Produits imposés fiscalement et non comptabilisés		
- Plus-values latentes sur OPCVM		
- Ecart de conversion passif		
Base fiscale latente	11 693	9 461
Allègement futur d'impôt	3 625	3 257

5 Engagements

5.1 Crédits-bails

Néant.

5.2 Autres engagements donnés

Néant.

5.3 Engagements reçus

Néant.

6 Evènements post-clôture

Nous vous informons que l'épidémie de Covid-19 qui se poursuit sur l'exercice 2021 pourrait continuer à avoir des impacts significatifs sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2021.

EURIAL ULTRA FRAIS
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 30.055.075 €
Siège social : 30 rue des Jacquins - 89150 JOUY
705 580 108 RCS SENS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 4 MAI 2021

Le 4 mai 2021,

La soussignée SENAGRAL HOLDING Société par Actions Simplifiée au capital de 90.838.590 euros, dont le siège social est à JOUY (89150) 30 rue des Jacquins, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 537 955 254, représentée par Monsieur Gilles RABOUILLE, en sa qualité de Directeur général,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la Société EURIAL ULTRA FRAIS,

Après avoir :

indiqué que l'ordre du jour des décisions objet des présentes est le suivant :

1. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
2. AFFECTATION DU RESULTAT
3. APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE
4. POUVOIRS POUR FORMALITES

pris connaissance des documents suivants :

- le rapport de gestion du président,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2020,
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels,
- le texte des décisions,
- les statuts ;

Etant précisé que la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT commissaire aux comptes de la société, a reçu communication de tous les documents nécessaires à la réalisation de leur mission,

A pris les décisions suivantes :

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2020, s'élevant à 15.820.774,78 EUR, de la manière suivante :

Avant affectation :

- Montant du report à nouveau antérieur : 1 367 895.44 EUR
- Montant du résultat de l'exercice : 15 820 774.78 EUR

Affectation du résultat de l'exercice 2020 :

- **A la Dotation de la réserve légale :** 0 EUR

Soit un bénéfice distribuable de : 17 188 670.22 EUR

- **A titre de dividendes :** 12 022 030 EUR
Soit un dividende d'un montant de 10 EUR par action
- **Au report à nouveau :** 3 798 744.78 EUR

Après affectation :

- Solde de la réserve légale : 3 005 508.09 EUR
- Solde du report à nouveau : 5 166 640.22 EUR.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION – POUVOIRS POUR FORMALITES

L'Associé Unique confère tous pouvoirs :

- au Président, à Monsieur Damien LOISEL, à Madame Julie GRASTILLEUR, à Madame Eva ALHERITIERE, et à Madame Elise FEILLET, pouvant agir séparément, à l'effet de certifier conforme tous documents afférents directement ou indirectement aux décisions résultant des présentes (procès-verbal, comptes, etc.) ;
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

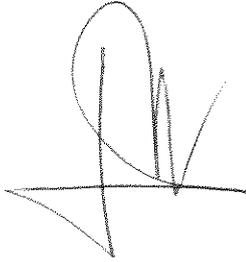
L'Associé Unique confère plus particulièrement tous pouvoirs à Monsieur Damien LOISEL, à Madame Julie GRASTILLEUR, à Madame Eva ALHERITIERE, à Madame Elise FEILLET et à Madame Delphine GODET, à la société LE JOURNAL SPECIAL DES SOCIETES (RCS Paris 552 074 627), formaliste à l'effet :

- d'effectuer, auprès des divers organismes concernés (Greffes, Centre de Formalités des Entreprises, etc.), toutes les formalités de publicité légales subséquentes aux décisions ci-avant adoptées,

- de procéder à toutes inscriptions modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés,
- de remplir tous imprimés, de signer toutes pièces, de faire toutes déclarations, de verser toutes sommes et en recevoir quittance,
- et, plus généralement, de faire le nécessaire pour la réalisation de ces formalités.

Cette décision est adoptée.

Pour extrait certifié conforme.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by several vertical strokes and a horizontal line at the bottom.

